

Affaire suivie par :
Odile Faure-Fillastre
Conseiller Technique ASH
Odile.Faure-Fillastre@ac-paris.fr
Tél : 01 44 62 35 01
N/Ref : xxxxxxxx

Paris, le 16 septembre 2013

Le Directeur académique des services de
l'Éducation Nationale,
chargé du 1er degré
à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
circonscription
Mesdames, messieurs les directeurs
d'écoles

**Objet : accompagnement des élèves en situation de handicap par des
AVS individuel ou mutualisé,**

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambella
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

L'accompagnement d'élèves en situation de handicap peut être effectué sous
trois modalités :

AVSco : Auxiliaire de Vie Scolaire à titre Collectif, dans les dispositifs collectifs
(CLIS) ; leur recrutement est du ressort de la circonscription. Les contrats sont
signés au Lycée Janson de Sailly (mc-pivaty@janson-de-sailly.fr)

AVSi : Auxiliaire de Vie Scolaire pour l'aide Individuelle à l'accueil et à
l'inclusion des élèves en situation de handicap, la notification de la MDPH
comporte alors une quotité horaire couvrant généralement la totalité du temps
de scolarisation de l'élève.

AVS-M : Auxiliaire de Vie Scolaire pour l'aide Mutualisée à l'accueil et à
l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Les AVS-M apportent une aide mutualisée à plusieurs élèves simultanément et
accompagnent ceux qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue.
Ils accompagnent au maximum 3 élèves dans un groupe scolaire. La
notification d'accompagnement par un AVS M ne comporte pas de quotité
horaire. Il appartient au directeur d'école d'organiser la répartition des
accompagnements selon les besoins des élèves et l'organisation de l'école.

Nous vous demandons d'être circonspect sur les demandes de modifications
d'accompagnement d'AVSm vers des notifications d'AVSi, à l'initiative des
familles : elles ne permettent pas d'orienter l'accompagnement vers une prise
d'autonomie qui a été évaluée comme souhaitable lors de l'équipe de suivi de
scolarisation.

Il n'y a plus d'EVS de circonscription. Certains EVS ont repris leurs fonctions
dans des écoles sans se faire connaître de la coordination AVS, ni du BACA
(Bureau de l'assistance éducative et des contrats aidés). S'ils souhaitent le
renouvellement de leur contrat et obtenir une affectation, ils doivent
impérativement se faire connaître auprès des coordonnateurs AVS de pôles et
du BACA (claire.chevillotte@ac-paris.fr).

Les **AVS i** et les **AVS m** sont tous recrutés par la coordination AVS :
Référént de la coordination des AVS – MASESH – bureau 63
44 rue Alphonse Penaud 75020 PARIS
01 44 62 35 04 / 01 44 62 39 75 coordo.avs@ac-paris.fr

et affectés désormais de manière déconcentrée par des pôles AVS :

Référént coordonnateur AVS
Pôle SUD Arrondissements 5-6-13-14
Isabelle PARE Ecole élémentaire 8 rue Rouvier
75014 PARIS 06 38 27 01 42 – 01 45 42 21 06
poleavs-sud@ac-paris.fr

Référént coordonnateur AVS
Pôle NORD Arrondissements 9-10-18-19
Corinne LAPORTE Ecole élémentaire 92 bd Bessières
75017 PARIS 06 08 85 34 67
poleavs-nord@ac-paris.fr

Référént coordonnateur AVS
Pôle EST Arrondissements 1-2-3-4-11-12-20
Yveline FABRY Ecole élémentaire 19 rue de l'Arbre
Sec
75001 PARIS 01 42 61 24 26
poleavs-est@ac-paris.fr

Référént coordonnateur AVS
Pôle OUEST Arrondissements 7-8-15-16-17
Edith LEGRAND Ecole élémentaire 92 bd Bessières
75017 PARIS 06 08 85 30 17
poleavs-ouest@ac-paris.fr

Pour permettre le traitement administratif des situations, les candidats et les AVS sollicitant un renouvellement de contrat et une affectation sont reçus les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 15h. Ils viennent avec leur précédent contrat. Les appels seront reçus sur une ligne téléphonique unique : 01 44 62 35 40.

Pour assurer le passage à cette nouvelle organisation, jusqu'au 19 octobre, les 2 référents **coordonnateurs des pôles Nord et Ouest** travaillent à la MASESH rue Alphonse Penaud. Les **mercredis**, ils sont dans **leurs bureaux de pôles** pour continuer les saisies, répondre aux courriels et message téléphonique.
A partir du 23 septembre, les 2 référents **coordonnateurs des pôles Sud et Est** travaillent dans leurs bureaux de pôles. Les **mercredis**, ils sont à la **coordination AVS, MASESH rue Penaud** pour continuer les saisies, répondre aux courriels et message téléphonique.

Les gestionnaires du **BACA** (isabelle.blottiere@ac-paris.fr) reçoivent les AVS i après leur affectation par les coordonnateurs de pôles sur RDV pour la signature de leur contrat.

Après affectation les AVS co et les AVS M se rendent au Lycée Janson de Sully (mc-pivaty@janson-de-sailly.fr), 106 rue de la Pompe 75016.

Nous vous rappelons qu'il est souhaitable de privilégier la communication sous forme **courriel**, avec des éléments précis (pour les élèves : nom et prénom, date de naissance, école, notification et éventuellement quotité - pour les AVS : nom , prénom, mission antérieure, type de contrat et date de début du contrat).

Environ 1200 contrats sont en cours de renouvellement pour permettre l'accompagnement d'environ 2000 élèves. Chaque semaine de nouvelles notifications sont transmises par la MDPH. Des affectations d'AVS i et m se poursuivront pendant plusieurs semaines.

Merci de faire remonter les situations d'urgence à la MASESH (coordo.avs@ac-paris.fr et odile.faure-fillastre@ac-paris.fr) et aux coordonnateurs de pôles ; ces situations seront traitées en priorité.


Gérard DUTHY